

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est donné que la demande de dérogation mineure ci-dessous sera prise en considération par le conseil lors de la séance ordinaire du 2 février 2015.

Nature et effets:

La demande vise à régulariser l'implantation du bâtiment résidentiel bifamilial ainsi que le bâtiment accessoire du lot 5 185 059, adresse 873-875 rue St-Édouard.

En vertu des articles 2.3.2 et 7.2.1.4.1 du règlement de zonage qui stipule ceci:

2.3.2 Règles d'interprétation des normes (annexe A, Grille d'usages et normes)

«La marge avant minimale pour un bâtiment principal dans la zone 201-P est de 7 mètres».

7.2.1.4.1

Dans le cas de tous les bâtiments accessoires détachés, y compris un bâtiment destiné à abriter un spa, il doit être maintenu une distance minimale de 1,5 mètre par rapport à la ligne arrière de propriété et une distance minimale de 2 mètres par rapport à une ligne latérale de propriété.

Selon la grille d'usages et normes, à la zone 201-P, la marge de recul avant minimale est de 7 mètres. Donc, autant la marge à la rue St-Édouard que celle à la rue Grégoire devraient respecter ces 7 mètres.

Actuellement la marge de recul avant à la rue Grégoire est de 6.16 mètres.

La dérogation est donc de 84 centimètres (0.84 mètre).

Selon l'article 7.2.1.4.1, le garage présent sur le terrain devrait respecter la marge de recul avant minimal du bâtiment principal, soit 7 mètres, ainsi que la marge de recul arrière de 1,5 mètre. Actuellement, la marge de recul avant est de 6,49 mètres et la marge de recul arrière est de 1,01 mètre.


La dérogation est donc de 51 centimètres (0.51 mètre) pour la marge de recul avant et de 49 centimètres (0.49 mètre) pour la marge de recul arrière.

Identification du site concerné:

Lot numéro 5 185 059
873-875, rue St-Édouard, Saint-Jude

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil en se présentant le 2 février 2015 à 20h00 au centre communautaire sis au 930, rue du Centre à Saint-Jude.

DONNÉ à Saint-Jude, ce 13^e jour du mois de janvier 2015


Nancy Carvalho, directrice générale et secrétaire-trésorière